



Succession terrain de l'usufruitier à un de ces enfants

Par **Manon Boetsch**, le 14/09/2017 à 20:52

Bonsoir,

J'explique ma situation, mon conjoint et moi aimerions construire sur le terrain de mes parents, nous bénéficions d'ores et déjà de la nue propriété avec mon frère et ma soeur puisque mon papa est décédé l'an dernier. Ma maman habite encore la maison qui se situe sur ce même terrain mais elle nous céderai une partie de celui-ci qui est suffisamment grand pour nous y accueillir.

Mais comment se passerai la succession ? Ma maman pourrait-elle céder ce terrain ? Que devrais-je donner à mon frère et ma soeur ?

D'avance merci.

Par **Visiteur**, le 14/09/2017 à 23:32

Bsr,

Votre mère peut faire un abandon d'usufruit, mais vous devrez racheter la part de vos collatéraux.

Ils peuvent aussi vous en faire donation.

Par **Manon Boetsch**, le 15/09/2017 à 10:27

Très bien, mais peut-elle n'abandonner qu'une partie de son usufruit pour pouvoir continuer à vivre dans la maison familiale ?